

Calendrier pédagogique 2025/2026

Cadre général Université de Lorraine

L'année universitaire s'étend du 1^{er} septembre de l'année n au 30 septembre de l'année n+1*

Rentrée étudiante à partir du 1^{er} septembre 2025

Semestre impair :

- Une pause pédagogique peut être mise en place selon les formations en octobre. Si celle-ci est mise en œuvre, la semaine **du samedi 25 octobre midi au lundi 3 novembre 2025 matin est retenue pour l'ensemble des composantes de l'Université.**
- Congés de fin d'année : du samedi 20 décembre 2025 midi au lundi 5 janvier 2026 matin
- Fin des jurys de 1^{er} semestre : avant le samedi 14 février 2026 midi

Semestre pair :

- Une pause pédagogique peut être mise en place selon les formations en février. Si celle-ci est mise en œuvre, la semaine **du samedi 21 février midi au lundi 2 mars 2026 matin est retenue pour l'ensemble des composantes de l'Université.**
- Congés de printemps : du samedi 11 avril midi au lundi 27 avril 2026 matin
- Fin des jurys de 2^{ème} session : jusqu'au samedi 11 juillet 2026 hors filières à stage long

Les filières multi-sites devront respecter le principe des jurys communs en fixant leurs périodes d'examens à des dates harmonisées. Les éventuelles commissions de parcours différents peuvent se tenir à des dates différentes, néanmoins, les jurys de diplôme, semestre et année devront être communs.

L'ensemble des filières doit **respecter les règles de délai d'affichage** des résultats entre 2 sessions d'examens.

Pour ouvrir droit au 10^{ème} mois de versement des bourses, le calendrier pédagogique d'une formation doit s'étendre de début septembre à fin juin, examens compris.

Il est préconisé, dans la mesure du possible, d'intégrer une période de suspension des enseignements (période dite de « révision »), avant les sessions d'examen en fin de semestre. Ces interruptions d'enseignements doivent être similaires dans le cas de formations multi-sites. Les périodes prévisionnelles d'examens, ainsi que les éventuelles périodes de révision, sont mentionnées sur le calendrier universitaire de chaque composante. Si les examens suivent une période de congés, alors la période de révision est incluse dans celle-ci.



I- Inscriptions administratives des étudiants à l'Université (articles D612-2 à D612-8 du Code de l'éducation)

L'inscription est validée uniquement après vérification des pièces justificatives et paiement des droits de scolarité et/ou de formation liés.

Les périodes d'inscriptions sont fixées comme suit :

I-1- Inscriptions annuelles et réinscriptions pour le semestre impair : du 16/06/2025 (sous réserve de la disponibilité technique) jusqu'au 03/10/2025.

I-2- Inscriptions venant de Parcoursup, MonMaster et Etudes en France :

- **Parcoursup** : Les dates limites d'inscription pour les nouveaux entrants, dans la limite des capacités d'accueil votées, sont fixées conformément à l'arrêté national à paraître. Elles débutent le lundi 7 juillet 2025 (publication des résultats du baccalauréat le 4 juillet) et se finissent au plus tard 1 semaine après la tenue de la dernière commission d'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants en relevant.

Pour mémoire l'arrêté du 22 février 2024 fixait les dates comme suit :

Les dates limites d'inscription administrative pour les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur qui sont proposées sur la plateforme Parcoursup sont fixées :

- dans les établissements scolaires proposant des formations d'enseignement supérieur, au 12 juillet 2024 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 30 mai 2024 et le 8 juillet 2024 inclus ;

- dans les autres établissements proposant des formations d'enseignement supérieur, au 19 juillet 2024 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 30 mai 2024 et le 11 juillet 2024 inclus ou ayant, au 12 juillet 2024, une proposition acceptée et des placements sur liste d'attente archivés au titre du VI de l'article D. 612-1-14 du code de l'éducation ;

- au 23 août 2024 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 9 juillet 2024 et le 18 août 2024 inclus pour les formations d'enseignement supérieur en lycée et entre le 13 juillet 2024 et le 18 août 2024 inclus pour les formations d'enseignement supérieur en établissement autre que lycée.

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 19 août 2024, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation.

- **MonMaster** : Les dates limites d'inscription, dans la limite des capacités d'accueil votées, sont fixées conformément à l'arrêté national à paraître. Elles débutent le 16/06/2025 dès le lendemain de la publication des résultats d'admission sur MonMaster, et se finissent dans le délai fixé par chaque formation et avant le 03/10/2025 ou au plus tard 1 semaine après la tenue de la dernière commission d'accès au second cycle de l'enseignement supérieur pour les étudiants en relevant.

Les étudiants ayant bénéficié d'une acceptation à la suite d'une saisine du Rectorat, doivent s'inscrire dans la semaine qui suit l'avis.



Pour mémoire l'arrêté du 27 février 2024 fixait le calendrier comme suit :

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article D. 612-36-2-7 du code de l'éducation, les dates limites d'inscription administrative dans ces formations sont fixées :

- au 19 juillet 2024, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission jusqu'au 15 juillet 2024 inclus ;
- au 29 août 2024, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 16 juillet 2024 et le 26 août 2024 inclus.

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 27 août 2024, l'inscription administrative se fait dans les délais fixés par le chef d'établissement.

- **Etudes en France (et procédures Ecandidat aux étudiants résidant à l'étranger)** : Chaque formation fixe la date limite d'arrivée et d'inscription à l'intérieur du calendrier de l'établissement. La date fixée doit permettre de préserver les chances de réussite des étudiants. Elle est indiquée clairement aux candidats lors de la réponse à la candidature.

I-3- Inscriptions en réorientation* pour le semestre pair : du 01/12/2025 (inscriptions dans apogee à partir du 05/01/26) jusqu'au 27/02/2026

**étudiants en réorientation : disposant d'une inscription pour le 1^{er} semestre 2025/2026 à l'UL ou hors UL. L'admission reste soumise au respect des modalités d'accès aux diplômes nationaux et fait l'objet d'un examen formalisé de l'ensemble des candidatures par un jury.*

A l'intérieur de ces bornes, les composantes fixent les dates de leurs périodes d'inscriptions (sauf calendrier national Parcoursup et Monmaster). Les modalités pratiques d'inscription administrative, d'une part, et pédagogique, d'autre part, sont définies par les Directrices et directeurs de composantes en privilégiant des inscriptions dématérialisées.

II - Couverture AT/MP des étudiants en stage

Sauf à être réinscrit, la garantie accidents du travail / maladie professionnelle de l'étudiant cesse le 31 août. Afin de prolonger la couverture AT/MP des stagiaires en fin de cursus de formation initiale, l'année universitaire est portée à 13 mois. Dans ce cas, les stages devront arriver à leur terme au plus tard le 30 septembre 2026 avec des jurys devant se tenir au plus tard le 15/10/2026. Tout stage en cours au 30 septembre 2026 implique une réinscription pour l'année 2026/2027.

Annexe : Calendrier des séances de regroupement des UE établissement en Licence et des examens Accès santé



Procédure de remontée des calendriers :

Chaque collégium en lien avec les composantes, fixe en son sein le ou les calendriers pour chacune de ses formations. Ces calendriers devront notamment préciser :

- les dates de début et de fin des inscriptions pour les filières et modalités d'accès concernées
- les dates de début et de fin des enseignements pour chaque semestre
- les dates prévisionnelles de début et de fin des examens pour chaque session
- les dates de la semaine de pré-rentrée le cas échéant
- les dates des périodes de révision le cas échéant

et devront être reportés dans la trame fournie.

Remontées des calendriers pédagogiques dès que possible auprès de la DIFOR.

Vote des calendriers en collégium puis transmission à la DiFor pour vote en CF et CA

Dernier conseil statuant : 17 juin 2025

Calendrier prévisionnel des regroupements en présentiel

Année universitaire 2025/2026

→ Parcours établissement (PE, Agiles, Entrepreneuriat, Orion, ESHN)

→ Accès Santé

Parcours établissement : créneaux l'après-midi (enseignement ou examen)
Accès santé : créneaux l'après-midi en enseignement / journée en examens

2025						
Septembre			Octobre		Novembre	
1	Lu		1	Me	1	Sa
2	Ma		2	Je	2	Di
3	Me		3	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3	
4	Je		4	Sa	4	Ma
5	Ve		5	Di	5	Me
6	Sa		6	Lu	6	Je
7	Di		7	Me	7	Ve
8	Lu		8	Me	8	Sa
9	Ma		9	Je	9	Di
10	Me		10	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2 L1/L3	
11	Je		11	Sa	11	Ma
12	Ve		12	Di	12	Me
13	Sa		13	Lu	13	Je
14	Di		14	Ma	14	Ve
15	Lu		15	Me	15	Sa
16	Ma		16	Je	16	Di
17	Me		17	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3	
18	Je		18	Sa	18	Ma
19	Ve		19	Di	19	Me
20	Sa		20	Lu	20	Je
21	Di		21	Ma	21	Ve
22	Lu		22	Me	22	Sa
23	Ma		23	Je	23	Di
24	Me		24	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2 L1/L3	
25	Je		25	Sa	25	Ma
26	Ve		26	Di	26	Me
27	Sa		27	Lu	27	Je
28	Di		28	Ma	28	Ve
29	Lu		29	Me	29	Sa
30	Ma		30	Je	30	Di
31	Ve				31	Me

UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2

UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3

congés / pauses universitaires

soirée potentielle d'examens des filières

UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2

UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3

examens des parcours établissement : 5 décembre après-midi si examen finalisé
examen L2 : 5 décembre journée entière

Calendrier prévisionnel des regroupements en présentiel
--> Parcours établissement (PE- Agiles, Entrepreneuriat, Orion, ESHN)

-> Parcours établissement (PE, Agiles, Entrepreneuriat, Orion, ESHN)

-> Accès Santé

Parcours établissement : créneaux l'après-midi (enseignement ou examen)
Accès santé : créneaux l'après-midi en enseignement / journée en examens

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1	Je	1	Di	1	Di	1	Me	1	Ve	1	Lu	1	Me
2	Ve	2	Lu	2	Lu	2	Je	2	Sa	2	Ma	2	Je
3	Sa	3	Ma	3	Ma	3	Ve	3	Di	3	Me	3	Ve
4	Di	4	Me	4	Me	4	Sa	4	Lu	4	Je	4	Sa
5	Lu	5	Je	5	Je	5	Di	5	Ma	5	Ve	5	Di
6	Ma	6	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1L3		6	Lu	6	Me	6	Sa	6	Lu
7	Me	7	Sa	7	Sa	7	Ma	7	Je	7	Di	7	Ma
8	Je	8	Di	8	Di	8	Me	8	Ve	8	Lu	8	Me
9	Ve	9	Lu	9	Lu	9	Je	9	Sa	9	Ma	9	Je
10	Sa	10	Ma	10	Ma	10	Ve	Tirage au sort des parcours établissement		10	Di	10	Me
11	Di	11	Me	11	Me	11	Sa	11	Lu	11	Je	11	Sa
12	Lu	12	Je	12	Je	12	Di	12	Ma	12	Ve	12	Di
13	Ma	13	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1L3		13	Lu	13	Me	13	Sa	13	Lu
14	Me	14	Sa	14	Sa	14	Ma	14	Je	14	Di	14	Ma
15	Je	15	Di	15	Di	15	Me	15	Ve	15	Lu	Examen seconde chance ou 2nde session écrite LAS Journée	
16	Ve	16	Lu	16	Lu	16	Je	16	Sa	16	Ma	16	Je
17	Sa	17	Ma	17	Ma	17	Ve	17	Di	17	Me	17	Ve
18	Di	18	Me	18	Me	18	Sa	18	Lu	18	Je	18	Sa
19	Lu	19	Je	19	Je	19	Di	19	Ma	19	Ve	19	Di
20	Ma	20	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1L3		20	Ve	20	Me	20	Sa	20	Lu
21	Me	21	Sa	21	Sa	21	Ma	21	Je	21	Di	21	Ma
22	Je	22	Di	22	Di	22	Je	22	Me	22	Ve	examens des parcours établissement 2nde chance	
23	Ve	examen des parcours établissement 2nde chance		23	Lu	23	Je	23	Sa	23	Ma	23	Je
24	Sa	24	Ma	24	Ma	24	Ve	24	Di	24	Me	24	Ve
25	Di	25	Me	25	Me	25	Sa	25	Lu	25	Je	25	Sa
26	Lu	26	Je	26	Je	26	Di	26	Ma	26	Ve	26	Di
27	Ma	27	Ve	27	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1L3		27	Lu	27	Sa	27	Lu
28	Me	28	Sa	28	Sa	28	Ma	28	Je	28	Di	28	Ma
29	Je	29	Di	29	Di	29	Me	29	Ve	29	Lu	29	Me
30	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1L3		30	Lu	30	Je	Examens LAS épreuve		30	Sa	30	Ma
31	Sa	31	Ma	31	Ma	31	Di	31	Ve	31	Lu	31	Ve

UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2

50 période potentielle d'examens des filières

fin des examens des parcours établissement 10 avril +

UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3

congés / pauses universitaires

examens des parcours établissement 2nde CHANCE

aménagement des parcours établissement 2nde chance

Calendrier des fêtes religieuses 2025/2026

Cadre général Université de Lorraine

Extrait du guide de la laïcité dans l'ESR :

[...] »Si le principe de laïcité semble, nous l'avons vu, s'opposer à la prise en compte de considérations religieuses pouvant marquer l'exercice des activités scolaires, notamment le déroulement des cours et des examens, en pratique toutefois, la circulaire d'application de la loi du 15 mars 2004 citée précédemment souligne que « l'institution scolaire et universitaire, de son côté, doit prendre les dispositions nécessaires pour qu'aucun examen ni aucune épreuve importante ne soient organisés le jour de grandes fêtes religieuses ».

Ainsi, il convient de veiller, dans la mesure du possible, à ce qu'une épreuve organisée le jour d'une grande fête religieuse lors de la première session d'examens ne soit pas placée un autre jour de grande fête de la même religion lors de la deuxième session. De même, en cas d'examen oral organisé sur plusieurs jours, les examinatrices et examinateurs peuvent accepter, dans la mesure du possible également, de déplacer une date de passage en cas d'incompatibilité de celle-ci avec un calendrier religieux. »

En plus des fêtes catholiques, coïncidant généralement avec un jour férié, il sera tenu compte des fêtes ci-dessous :

Année 2025/2026	
Vendredi 5 septembre 2025 ¹	Al Mawlid Ennabi
Mardi 23 septembre et mercredi 24 septembre 2025	Roch Hachana
Jeudi 2 octobre 2025	Yom Kippour
Mardi 6 janvier 2026	Fête de la Nativité
Mardi 6 janvier 2026 ²	Théophanie
Jeudi 12 février 2026	Fête des Saints Vartanants
Vendredi 20 mars 2026 ¹	Aïd El Fitr
Vendredi 10 avril 2026 ²	Grand Vendredi Saint
Vendredi 24 avril 2026	Commémoration du 24 avril
Vendredi 1 ^{er} mai 2026	Fête du Vesak
Jeudi 21 mai 2026 ²	Ascension
Vendredi 22 mai et samedi 23 mai 2026	Chavouot
Mardi 26 mai 2026 ¹	Aïd El Adha/Kebir

¹fêtes musulmanes dont la date peut être décalée d'une journée selon la prise en compte ou non du croissant de lune marquant le début du mois

²fêtes orthodoxes selon le calendrier grégorien

<i>Fêtes arméniennes</i>
<i>Fêtes bouddhistes</i>
<i>Fêtes juives</i>
<i>Fêtes musulmanes</i>
<i>Fêtes orthodoxes</i>